

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne saurais dire si un examen est en cours dans le cas précis que le député a mentionné, mais, naturellement, tous les organismes gouvernementaux font l'objet d'une surveillance constante visant à assurer qu'ils fonctionnent en conformité des lois pertinentes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons dépassé le temps consacré à la période des questions. S'il y a des questions supplémentaires à ce sujet, d'une portée très générale, nous pourrions, sans grand inconvénient, les remettre à demain. La présidence donne la parole au député de Battleford-Kindersley, qui a tenté en vain de poser une question pendant toute la période des questions.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE PROJET DE PIPE-LINE ET D'AUTOROUTE DU MACKENZIE—L'EMBAUCHAGE D'AUTOCHTONES

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné le projet de construction d'une route du Mackenzie qu'envisage le premier ministre, et le grand nombre d'ouvriers spécialisés qui seraient nécessaires pour le réaliser, et vu les autres projets semblables à l'étude, tel celui d'un pipe-line de la vallée du Mackenzie, le ministre dirait-il s'il prévoit des mesures précises pour former des indigènes, afin qu'ils puissent trouver du travail sur ces chantiers?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je trouve la question d'une portée si générale que le ministre devrait se contenter d'indiquer s'il veut faire une déclaration à l'appel des motions. Il ne devrait pas la faire en ce moment.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Ma réponse est oui, monsieur le président.

à l'Université de New York où j'ai fait partie d'un groupe de 25 économistes qui ont étudié la vague de nationalisme qui déferle à travers le monde et l'opposition croissante manifestée envers l'activité et l'expansion des sociétés multinationales. Encore la semaine dernière, nous avons vu dans deux pays, la Syrie et l'Iraq, les conséquences d'une telle opposition aux expropriations et aux prises de contrôle. Dans le groupe se trouvaient des membres de la haute direction de deux grandes entreprises multinationales, l'IBM et la Standard Oil of New Jersey, et ni les uns ni les autres ne voyaient dans nos lois de quoi les troubler. Selon eux, le Canada avait adopté une politique très modérée et très libérale, qui, à vrai dire, les étonnait. Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est que de nombreux économistes, japonais, européens, latino-américains et hindous, ne voulaient pas vraiment discuter du cas du Canada. Le cas du Canada, pour la plupart d'entre eux, ne donnait pas d'indications de la politique qu'ils pourraient eux-mêmes adopter pour empêcher l'accroissement des investissements étrangers à une telle échelle dans leur propre pays. Le Canada, où les États-Unis ont pris un tel contrôle de la fabrication et de l'extraction des ressources, est pour eux un affreux exemple, mais ce qu'ils recherchent avant tout, c'est une idée de la politique qui pourrait empêcher une telle situation de jamais se produire dans leur propre pays. Autrement dit, notre cas est un cas particulier.

Je suis d'accord avec ceux qui croient que le bill à l'étude ne s'attaque vraiment pas au problème majeur qui se pose pour le Canada. Dans une large mesure, c'est parce qu'on y veut résoudre un problème général et national par des décisions particulières. En d'autres termes, chaque prise de contrôle sera étudiée à sa valeur et, si on juge qu'elle sert en général l'intérêt du Canada, elle sera approuvée; dans le cas contraire, elle sera rejetée. Mais, Votre Honneur, je prétends qu'il n'est aucune mainmise qu'on ne pourrait, en un sens, démontrer avantageuse dans une situation particulière. Néanmoins, là n'est pas le problème. Qu'importe la circonscription où la chose se passe. Il faut en étudier les raisons. Prenons par exemple le cas du vendeur, ou du Canadien, qui aurait vieilli et serait fatigué de diriger son entreprise. La continuité de la gestion est sur le point de disparaître car il s'agit d'une firme employant 50 ou 160 personnes et les fils de ce chef d'entreprise refusent de prendre sa suite. Il lui faut donc chercher ailleurs.

Si on interdit ce genre de prise de contrôle ou de vente d'actif, le risque de disparition de cette entreprise peut compromettre le gagne-pain, le salaire de ces employés. S'il agissait au nom d'un acheteur, je suis convaincu que n'importe quel député pourrait prouver que l'acheteur d'une telle entreprise donnerait une plus grande priorité à la recherche et au développement et apporterait de plus forts capitaux que le propriétaire actuel. En augmentant le niveau d'emploi et de production, il serait à même de prouver que cette vente serait dans l'intérêt de la localité en cause. Comme je l'ai dit, ce n'est pas le problème qui se pose au Canada. Notre problème se rapporte à ce qu'on pourrait appeler, non seulement en matière d'économie mais dans d'autres disciplines, l'illusion de la composition. En d'autres termes, il n'est pas possible de généraliser un cas particulier pour aboutir à une politique générale ou nationale.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE VISANT À CONTRÔLER L'EMPRISE ÉTRANGÈRE SUR LES COMPAGNIES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 mai, de la motion de l'honorable Jean-Luc Pepin: Que le bill C-201, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Traduction]

L'hon. Eric Kierans (Duvernay): Monsieur l'Orateur, je suis content d'avoir l'occasion de dire quelques mots au cours de ce débat sur le bill C-201.

Je pourrais commencer sur une note un peu personnelle en relatant l'expérience que j'ai vécue il y a trois semaines

[M. Thomas (Moncton).]